



service de l'information (514) 598-2155
1601, de Lorimier, Montréal H2K 4M5

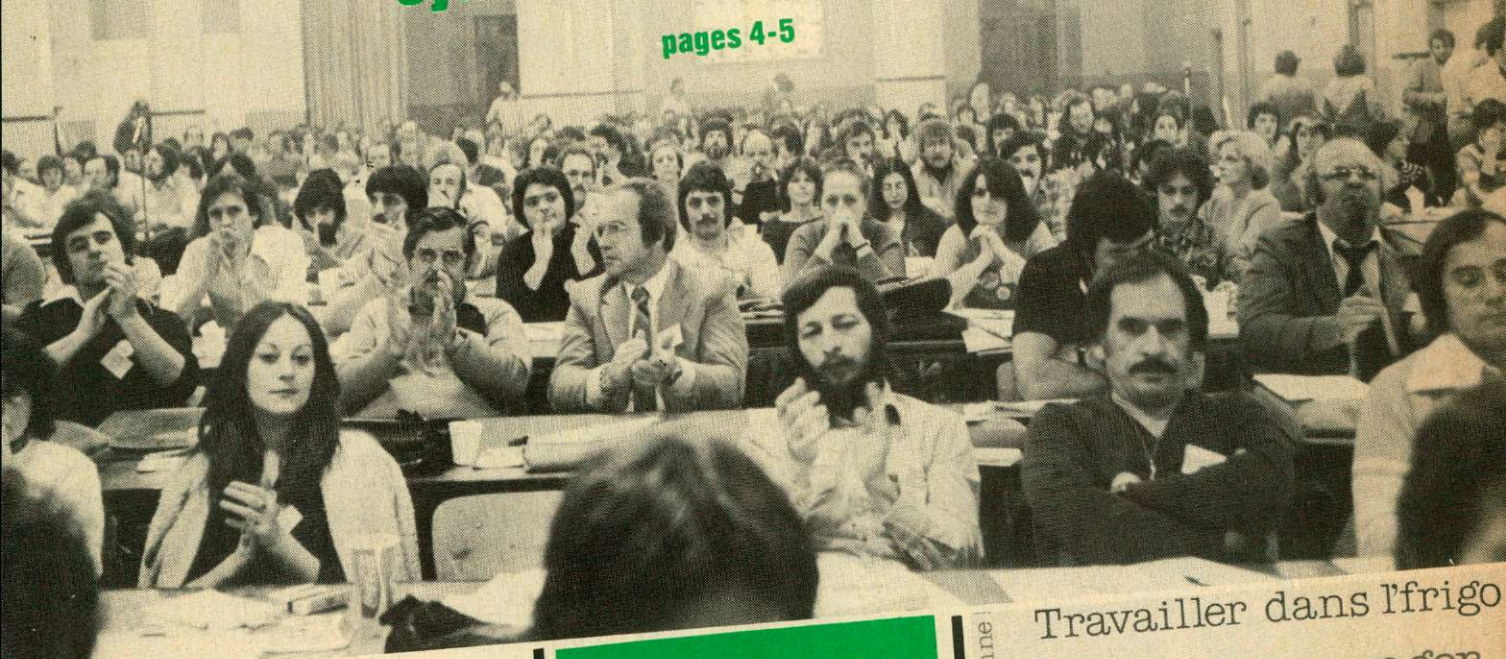
no 143

semaine du 4
au 10 décembre 1981

nouvelles csn

**Face à la crise
Un appel à l'unité des forces
syndicales et populaires**

pages 4-5



**À quoi rêve le président
de la Banque du Canada
quand il s'endort?**

**Sécurité-
santé
l'impatience
d'agir**

pages 6-7

Travailler dans l'frigo
pis manger
d'la manne!

**Usine fermée:
Un témoignage
vécu**

page 15

Jacques Tanguay

Travailler dans l'frigo pis manger d'la manne!



3 ans salarié chez
REG ADMIRAL



agenda du mouvement

décembre

- 9-12 CSN conseil confédéral élargi sur la crise économique
- 10 SECSN réunion du comité de l'équipe-ressource
- 13 SECSN réunion du comité exécutif
- 16-17 FPSCQ bureau fédéral, à Montréal
- 14-18 formation des salarié-e-s session sur la direction de grèves

janvier

- 7-8 CCNSP session de formation pour les permanents des conseils centraux à Montréal
- 13-15 CSN rencontre élu-e-s et salarié-e-s

mai

- 23-29 CSN congrès confédéral régulier, au centre municipal des congrès, à Québec.

Projet de loi 27

La CSN en réclame le retrait... mais pas pour les mêmes raisons que les médecins!

La CSN a réclamé mercredi dernier le retrait du projet de loi 27, actuellement débattu devant l'Assemblée nationale, parce qu'il introduit, entre autres, des frais modérateurs dans l'utilisation des médicaments par les personnes âgées et les assistés sociaux et qu'il remet en question l'universalité des soins assurés.

Quant aux intentions de ce projet de loi à l'égard de l'exercice de la médecine, la CSN considère qu'ils sont louables quand il s'agit d'assurer une juste répartition des effectifs médicaux sur le territoire et de contrôler le nombre de médecins exerçant dans les hôpitaux en même temps que l'exercice de la médecine en milieu hospitalier.

Selon la CSN, cependant, les moyens pour y arriver sont tout à fait inefficaces et consacrent dans les faits certains privilèges des médecins.

S'il est adopté, le projet de loi permettrait à un pharmacien d'exiger des assistés sociaux et personnes âgées qu'ils assument la différence entre le prix du médicament indiqué à la liste de la RAMQ et le prix effectivement défrayé par celle-ci. Comme les bénéficiaires n'ont aucune espèce de contrôle sur le médicament qui leur est prescrit par le médecin, il est tout à fait inacceptable qu'on leur

demande d'assumer cette différence.

À cet égard, la CSN a toujours revendiqué que la couverture des médicaments soit étendue à tous pour que le gouvernement parvienne à exercer un véritable contrôle des prix des médicaments. D'autant plus que bon nombre de travailleurs sont déjà assurés auprès des régimes privés.

Autre retour en arrière spectaculaire et qui jusqu'ici a tout autant passé inaperçu: le projet de loi permet au gouvernement de pouvoir exclure certains bénéficiaires des services assurés, dans les cas, conditions ou circonstances qu'il déterminera.

Tout comme pour les écoles privées, qui sont réservées à des citoyens plus fortunés, on pourrait assister, avec cette mesure, au développement d'une médecine privée pour privilégiés si l'État décidait d'exclure des services assurés les bénéficiaires avant un niveau élevé du revenu. Cet amendement permettrait également au gouvernement, à titre d'exemple, de décréter que les jeunes assistés sociaux n'ont désormais plus le droit de se procurer gratuitement les médicaments qui leur sont médicalement requis, comme c'est présentement le cas.

RETOUR LE 15 JANVIER 1982

À COMPTER DE CE NUMÉRO, NOUVELLES CSN FAIT RELÂCHE DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES. NOUS SERONS DE RETOUR AVEC LE NUMÉRO 144 LE 15 JANVIER. L'ÉQUIPE DU JOURNAL TRANSMET SES MEILLEURS VOEUX AUX MEMBRES ET AUX MILITANT-ES.

L'équipe nouvelles csn

rédaction: Jean-Noël Bilo-deau, Guy Ferland, Jacques Gauthier, Henri Jalbert, Luc Latraverse, Jean-Pierre Paré, Gaston Pouliot, Michel Rioux.

diffusion: Suzanne Gloutnez, André Sauvé.

secrétaire: Louise Filteau.

télécommunications: Jeanne Belzil, Bérangère Marchand.

photographie: Pierre Gauvin-Evrard, Louise de Grosbois, archives CSN.

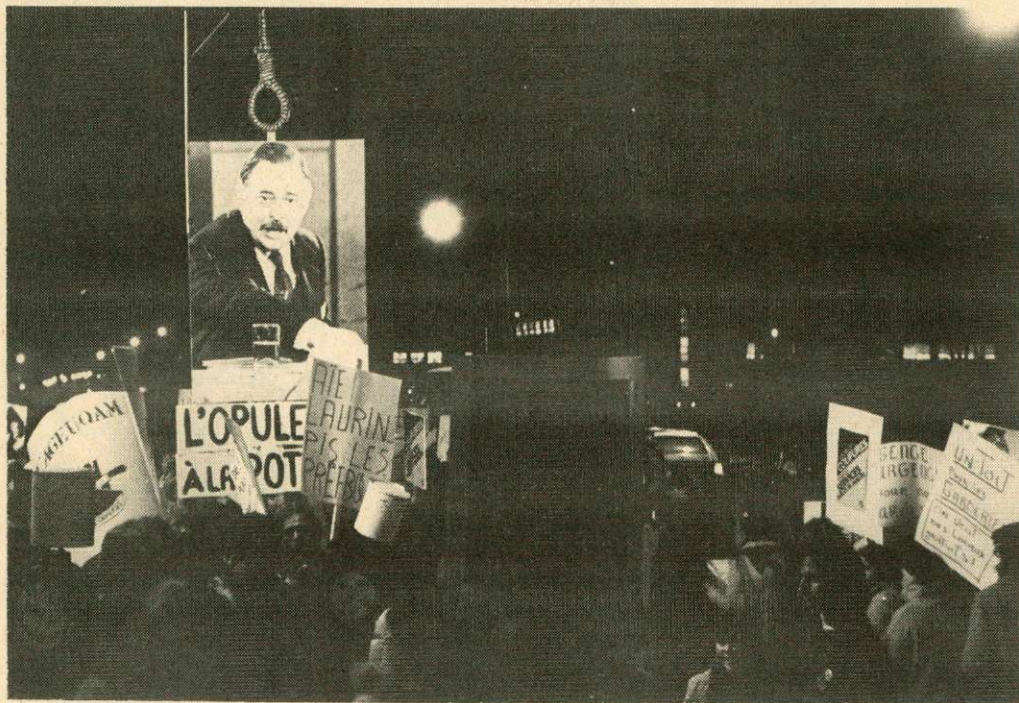
collaboration: Jean-Marc Phaneuf, Garnotte.

nouvelles csn, organe officiel de la CSN, paraît tous les lundis à l'intention des travailleurs et des travailleuses.

Composé, monté et imprimé par les travailleurs et travailleuses de Interlitho Inc., 254 Benjamin-Hudon, Ville St-Laurent.



OÙ EST LA CONSCIENCE SOCIALE DU GOUVERNEMENT DE M. LÉVESQUE?



L'OPULENCE À LA POTENCE — Une petite idée de la réception que plusieurs centaines de manifestants avaient organisée pour les membres du gouvernement présents au congrès du parti Québécois, la fin de semaine du 5 décembre.

COUPABLES RECHERCHÉS



“... de grands affrontements...”

Le premier ministre René Lévesque, en demandant aux employés de l'État de renoncer à une partie de leurs augmentations de salaires, y allait dans le même discours de menaces à peine voilées contre les syndicats du secteur public.

En effet, on pouvait lire dans l'article de *La Presse* du 5 décembre la phrase suivante: «M. Lévesque s'attend à une sacrée année et ne cache pas qu'il est possible que le renouvellement des conventions collectives donne lieu à de grands affrontements entre les syndicats et son gouvernement».

En fait, cet affrontement semble voulu par le gouver-

nement qui ne se gêne pas (comme dans la fable de La-fontaine “Les animaux malades de la peste”) de désigner “son” coupable, responsable de la crise économique actuelle: les employés de l'État.

Tout y est passé depuis quelques mois. En effet, les attaques du gouvernement sont continuelles contre les employés de l'État: coupures de postes, remise en question du fonds de pension, de la sécurité d'emploi et des bénéfices marginaux. Et maintenant on leur demande de couper eux-mêmes dans leurs salaires. Qu'est-ce que ce sera la prochaine fois?

Au printemps 1980, le ministre des Finances Jacques Parizeau se vantait d'avoir économisé \$800 millions lors du règlement de la dernière convention collective des employés de l'État.

La semaine dernière, le premier ministre René Lévesque semble avoir oublié ce détail, car il demandait de façon insidieuse, dans une entrevue donnée au journal *La Presse*, que ces mêmes employés renoncent à une partie du taux d'enrichissement qu'ils ont obtenu par convention collective.

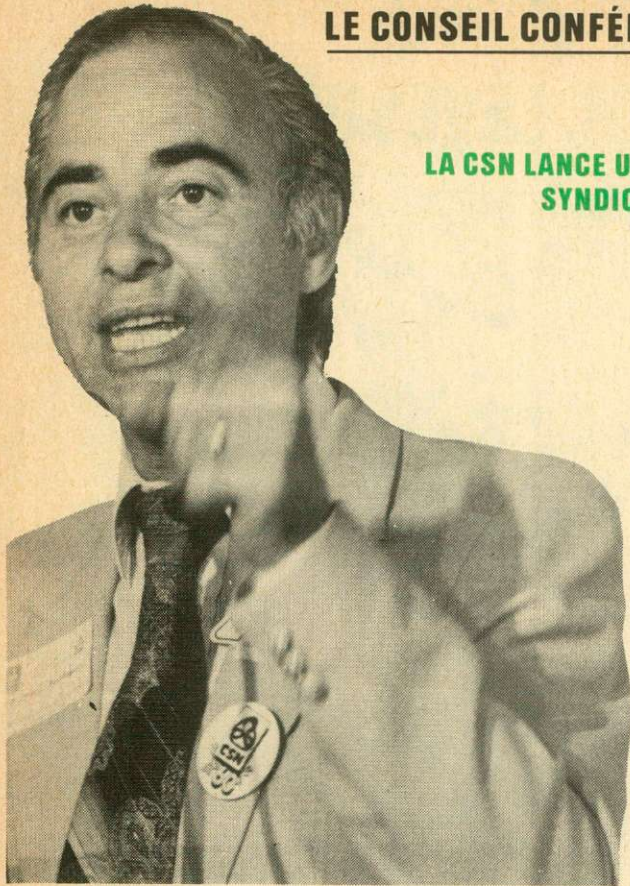
M. Lévesque faisait ouvertement appel aux syndicats et à leur conscience sociale.

Curieuse situation, alors que chaque fois que la conscience sociale des syndicats s'est exprimée pour demander des mesures sociales, on peut se demander où était la conscience sociale du gouvernement de M. Lévesque...

Que fait-on d'une caisse de stabilisation de l'emploi? Que fait-on d'un régime de pension adéquat pour l'ensemble des travailleurs? Que fait-on de la nationalisation de l'épargne collective? Que fait-on d'un véritable accès large à la syndicalisation? Que fait-on avec la fiscalité? Où est le développement accentué des services publics, seuls susceptibles d'assurer un service adéquat à la population? Où sont les politiques sociales?

Selon les instances syndicales, c'est à ces questions que devrait répondre M. Lévesque avant de demander quoi que ce soit aux travailleurs du secteur public et aux travailleurs en général.

LE CONSEIL CONFÉDÉRAL ÉLARGI SUR LA CRISE



LA CSN LANCE UN APPEL AUX ORGANISATIONS SYNDICALES ET POPULAIRES

La CSN a élargi son Conseil confédéral à plusieurs autres organisations syndicales et populaires les 10, 11 et 12 décembre en vue d'identifier les moyens syndicaux qui pourraient amener les travailleurs et les classes populaires à élaborer une stratégie de revendication et d'action pour contrer la crise économique qui frappe avec tellement d'ampleur. "Nous sommes ici ensemble pour poursuivre et donner un sens encore plus percutant à nos luttes contre la crise", a déclaré Norbert Rodrigue en soulignant l'urgence de développer le plus large front de solidarité possible.



"Ces moments où nous nous retrouvons ensemble, organisations syndicales et populaires, sont encore trop rares. Je remercie la CSN pour cette initiative car nous vivons tous les effets de cette crise économique qui détériore sensiblement la qualité de vie. Les gouvernements, de leurs côtés, ne sont pas branchés en fonction des intérêts de la majorité", a déclaré la vice-présidente de la CEQ Alice Tremblay jeudi matin.

"Nous devons réagir. Nous devons entreprendre les actions syndicales qui s'imposent. Nous devons établir les conditions nécessaires pour que réussisse une alternative politique élaborée à partir de notre propre condition syndicale et sociale. Si nous savons apporter un grand soin à décrire et comprendre la crise, si nous savons faire partager nos analyses aux travailleurs et travailleuses dans nos syndicats, si nous nous assurons de développer la plus grande unité syndicale et populaire, alors nous tous serons en mesure d'avancer le point de vue des classes populaires et d'infléchir les politiques gouvernementales en fonction de nos intérêts. Nous avons tous l'obligation d'amorcer ce projet syndical et populaire!"

— Norbert Rodrigue, à l'ouverture de la session de trois jours.



"100,000 travailleurs et travailleuses se sont rendus jusqu'à Ottawa, centre des principaux leviers économiques et lieu du pouvoir économique, pour protester et dire leur indignation devant l'immobilisme complice des politiciens fédéraux. Complicité avec les banques; complicité avec les grands capitalistes, les multinationales, complicité avec ceux qui augmentent leurs profits et concentrent les capitaux.

Après cette manifestation historique, le gouvernement fédéral a décidé de poursuivre sa politique monétariste. L'expression "poursuivre sa politique monétariste" est trop forte; en fait, il s'agit plutôt pour le gouvernement central de suivre la politique monétariste de Reagan."

Depuis un an, 90,000 emplois ont été perdus au Québec.

Depuis 1977, le salaire minimum réel chute de 3,5% par année.

Les revenus du travail augmentent moins vite que ceux de placements et dépôts.

En juin 80, 282,600 ménages ont touché de l'assistance sociale.

UN TABLEAU QUI N'A RIEN DE RÉJOUISSANT

Seulement dans le secteur privé à la CSN, les fermetures d'entreprises ont touché 9,000 travailleurs et travailleuses depuis 1976. D'autres phénomènes prennent aussi des dimensions fort inquiétantes: fermetures temporaires; fermetures de sections, de départements, de chantiers; ralentissement dans la production; changements technologiques... Depuis

Dans le vêtement, on assiste au grand dépouillement: les manufactures se vident et dans bien des cas le travail se réorganise à domicile. Seulement au petit village de Dosquet dans Lotbinière, près d'une quarantaine de femmes font de la couture dans leur maison pour des manufactures "mobiles". Une appréciation "généreuse" des gains d'un bon nombre d'en-



janvier 1979, toujours à la CSN, fermetures d'usines (totales et partielles) et mises à pied massives ont touché jusqu'à maintenant 18.4% des travailleurs et travailleuses membres de la Fédération de la métallurgie, à 13% de la Fédération du commerce, 9% au secteur textile-vêtement-chaussure, 8% à la FTPF, et 22% à la Fédération nationale des syndicats du bâtiment et du bois (secteur connexe uniquement).

Au niveau de nombreux secteurs de l'économie, la situation n'est guère reluisante. Dans la construction, c'est mort, tout le monde le sait; on dit que c'est figé dans le ciment des taux d'intérêt. Dans le meuble, on produit pour les entrepôts.

tre elles permet d'avancer qu'elles touchent en moyenne deux dollars l'heure, souvent moins. Dans l'amiante, le ralentissement perdure. Aux chantiers maritimes de Sorel, il y a actuellement 2,000 travailleurs en chômage sur une possibilité de 2,700.

Malgré le courage et la combativité dont doivent faire preuve les travailleurs, les victoires éclatantes sont peu nombreuses. Pourtant, dans plusieurs cas, ces travailleurs et travailleuses ont réussi à faire réouvrir leur entreprise. C'est le cas de Valco Métal à Trois-Rivières, de P.V.U. à Victoriaville, de Samolo à Sacré-Coeur, de Zeller's à Sept-Iles, des Fonderies de Sorel, et tout récemment de Bobois Marsouin



en Gaspésie et de Celanese à Sorel, des travailleurs forestiers de Rexfor de la Côte-Sud (région des Appalaches). Dans la mesure où les luttes s'organisent mieux, où les solidarités sont plus grandes, de nouvelles victoires sont possibles. Et chacun de ces moments de résistance réactualise à sa manière l'urgence de législations essentielles pour protéger ces travailleurs et travailleuses mis à pied et empêcher cette détérioration violente de leurs conditions de vie.

Mais il n'y a pas que les fermetures d'usine et les mises à pied massives. Chaque jour au Québec des milliers de travailleur(euse)s sont licenciés et cela pour une multitude de raisons. Ils se retrouvent également du jour au lendemain sur l'assurance-chômage et, dans cette conjoncture de fort taux de chômage, ont toutes les chances d'aboutir eux aussi sur l'aide sociale.

Dans les secteurs publics et para-publics, la question du droit au travail se pose différemment. Bien sûr certain(e)s travailleur(euse)s ont une certaine sécurité d'emploi, qu'ils ont d'ailleurs obtenue après de dures négociations, mais qui est constamment remise en cause par l'État. Qu'on pense au développement du travail à temps partiel, au non-remplacement des postes laissés vacants, aux milliers de

mises en disponibilité dans l'enseignement, à la privatisation des services, ne s'agit-il pas là d'attaques au droit au travail?

La réduction des dépenses publiques entraîne, on le sait, une réduction du nombre d'emplois procurés par les ministères et par l'ensemble des services publics. C'est ainsi que l'État apporte sa contribution à l'élévation du niveau de chômage global. Alors qu'il y a près de 300,000 chômeurs au Québec, le gouvernement plutôt que de combler les postes laissés vacants par ces chômeurs désireux de travailler, préfère leur verser des prestations d'assurance-chômage ou d'aide sociale et les prive d'un travail créateur.

Ces politiques de coupures ont des effets très concrets pour les travailleurs de ces secteurs: surcharge de travail imposée dans les hôpitaux et services d'entretien. L'Association des hôpitaux estime à 9,600,000 heures coupées en 1980, ce qui équivaut à 4,800 postes à temps plein coupés. Dans l'enseignement une partie des travailleur(euse)s mis en disponibilité sont replacés: cette opération a permis aux employeurs de déplacer ces travailleurs selon leur bon vouloir dans les cinquante kilomètres.

Pourtant ce ne sont pas les besoins qui manquent: que l'on pense aux listes d'attente dans les hôpitaux et dans les centres d'accueil, que l'on pense à l'abolition de services d'accueil aux enfants immigrants dans l'enseignement, aux besoins non comblés en service de garderies.

L'État ainsi s'attaque non seulement au droit de travailler dans des conditions décentes mais aussi avec un revenu décent. Il s'attaque aussi constamment au droit de la population d'obtenir des services de qualité.



LA DÉMARCHE SYNDICALE EN SANTÉ-SÉCURITÉ

Les préoccupations de santé-sécurité ont toujours été présentes dans les luttes syndicales. Mais comme la première condition pour vivre en santé est de pouvoir se nourrir adéquatement et d'avoir le temps de refaire ses forces, les revendications syndicales ont, bien sûr, d'abord porté sur l'augmentation des salaires et la réduction de la journée de travail.

Vinrent ensuite les luttes plus directement reliées à des conditions dangereuses particulières, comme la poussière et la vitesse des cadences. Aujourd'hui, la multiplication des conditions dangereuses découlant des nouvelles technologies et nouveaux procédés de fabrication donnent davantage d'ampleur à ces luttes dans tous les milieux de travail, même dans ceux qu'on croyait traditionnellement épargnés comme les bureaux.

Dans un document d'orientation adopté la semaine dernière, le conseil confédéral de la CSN a résumé en cinq temps la démarche syndicale pour transformer les conditions de santé-sécurité:

1- Connaître le milieu de travail et ses effets

Comme toute action syndicale, celle qui porte sur la santé-sécurité doit partir des problèmes concrets tels qu'ils sont ressentis par les membres du syndicat. C'est la condition préalable à toute action collective, à toute mobilisation nécessaire à l'amélioration des conditions de travail.

Certains problèmes de santé-sécurité sont plus faciles à identifier parce qu'ils sont évidents et que leurs effets sont connus depuis plus longtemps. Par exemple, la poussière, le bruit, les cadences. Mais il y a une foule d'agents agresseurs, souvent nouveaux, dont les effets sont moins connus ou même ignorés. C'est certainement le cas des nombreux produits chimiques qui sont introduits chaque année dans les procédés de fabrication. Par exemple, on ne connaît pas la cause



exacte du taux plus élevé de cancer chez les travailleurs de Celanese à Drummondville. Et qui aurait pu penser, il y a seulement un an, que la mousse d'urée formaldéhyde pouvait avoir sur la santé des effets aussi néfastes? C'est pourtant un isolant largement utilisé dans la fabrication des roulottes, et qui pollue nombre d'usines et de bureaux. Ces dangers étaient connus des responsables qui les ont cachés à la population, comme dans le cas de l'amiante, dans la première partie du siècle.

En outre, l'exposition simultanée à plusieurs agents agresseurs, comme c'est le cas dans la plupart

des lieux de travail entraîne des effets qui sont certainement beaucoup plus complexes et beaucoup plus graves que la simple addition de leurs effets particuliers. Mais on sait encore peu de choses de ce phénomène, si ce n'est de constater des signes de vieillissement prématuré dans certains milieux de travail.

À la limite, c'est sur l'organisation même du travail qu'il faut agir, dans la mesure où elle concentre la connaissance chez les patrons, et qu'elle oblige les travailleurs et travailleuses

de prendre conscience des relations qui existent entre un ensemble de causes et des conditions de travail pénibles, et qui débouche sur une volonté syndicale de changement.

Cette volonté de changement se manifeste alors par l'établissement de priorités d'action et la formulation de revendications que l'assemblée générale donne mandat de négocier avec l'employeur. Ces revendications précises, reliées aux problèmes particuliers de chaque milieu de travail, seront ajoutées à la clause-type de la CSN. Et dans la mesure où l'ensemble des membres du syndicat auront participé à leur élaboration, ils pourront établir le rapport de force nécessaire pour les obtenir.

3. Négocier et faire appliquer la convention

Comme l'expérience le démontre, il est souvent plus difficile de négocier des modifications fondamentales aux conditions de santé-sécurité que d'obtenir une augmentation de salaire. L'année de grève des travailleurs forestiers pour l'abolition du travail à forfait en est une preuve convaincante. À plus forte raison doit-on prendre toutes les précautions possibles pour que l'assemblée générale soit constamment informée du déroulement des négociations en ce domaine, et qu'elle puisse effectuer les choix qu'elle juge appropriés dans chaque circonstance.

Poursuivra-t-on la grève pour encore un nombre inconnu de semaines ou de mois, ou bien fera-t-on un

à s'adapter aux exigences des machines et des méthodes sans égard à leur bien-être et à leurs aspirations.

2. Formuler des revendications

La connaissance approfondie du milieu de travail et de ses effets est d'autant plus importante qu'il faut, pour agir syndicalement sur des situations-problèmes, contrer continuellement les thèses patronales voulant que les accidents et maladies du travail ne soient pas reliées à une accumulation de conditions dangereuses. C'est un processus collectif qui permet

tel compromis? En matière d'amélioration des conditions de santé-sécurité comme sur tout autre sujet de négociation, c'est à l'assemblée générale qu'il appartient de répondre à cette difficile question.

4. Défendre les membres victimes d'accidents et de maladies du travail

La défense des victimes d'accidents ou de maladies du travail et l'acheminement de leurs réclamations à la CSST constituent pour les syndicats une tâche importante. C'est d'ailleurs souvent par là, devant la gravité des situations et la difficulté d'obtenir des compensations, que commence la prise de conscience de la nécessité de connaître davantage le milieu de travail et ses effets, afin de l'améliorer par la négociation collective.

Plusieurs syndicats organisent des demandes collectives d'indemnisation, par exemple Atlas Steel et CTCUM pour les cas de surdit . Cette m thode a l'avantage d'acc l rer les proc dures   la CSST, de faire pression sur l'employeur pour qu'il r gle le probl me   la source pour  viter que ses cotisations augmentent, et bien s r, de contribuer   la prise de conscience.

5. Am liorer les lois

Les luttes que les syndicats doivent mener pour d fendre leurs membres sur le plan de la sant -s curit  manifestent quotidiennement les limites des lois en ce domaine, et la n cessit  de les am liorer. C'est la multiplication des gains concrets obtenus par ces luttes dans les divers lieux de travail qui permettent au mouvement syndical dans son ensemble de d -

Un d bat qui indique l'impatience d'agir

"J'ai le sentiment que notre action en sant -s curit  est d termin e par quelque chose



d'ext rieur   nous, la loi 17. Ce qu'il faut faire, c'est partir des probl mes v cus dans les lieux de travail, et par l , remonter   la plateforme de la CSN."

Serge Forget, pr sident du conseil central de l'Outaouais

"Il ne faut pas confondre les comit s paritaires de la loi 17 avec ceux qu'on n gocie dans nos conventions collectives, et o  on agit sur nos bases syndicales. Les comit s de la loi 17, c'est le m canisme pr vu par la loi pour



concr tiser la notion de responsabilit  partag e entre les patrons et les travailleurs en mati re d'accidents et de maladies du travail, et c'est   ce titre qu'ils sont   rejeter."

G rald Larose, pr sident du Conseil central de Montr al

"Ce qui nous manque, c'est des outils concrets pour faire face   l'application de la loi 17. Qu'est-ce qu'on fait devant le droit de refus, le programme de sant , le repr sentant   la

velopper le rapport de force n cessaire au soutien des revendications l gislatives qu'il met de l'avant.



pr vention? Il est urgent de faire conna tre nos positions sur toutes ces questions que nous pose la loi 17, pour aider les syndicats dans son application."

Jean Chartrand, syndicat du Gaz m tropolitain

"La fa on de lutter pour am liorer les conditions de sant -s curit  n'est pas diff rente de la fa on de lutter pour am liorer les autres conditions de travail. Il y a des traditions dans le mouve-



ment qui guident l'action syndicale; il faut que les gens connaissent leurs probl mes et partagent les revendications du syndicat pour se mobiliser."

Sylvio Gagnon, secr taire g n ral de la CSN

"La question qui se pose   nous maintenant c'est de savoir comment on va faire avancer la sant -s curit  dans



les syndicats. Quelles sont les t ches concr tes des comit s de sant -s curit ? En revenant des sessions de formation, on ne sait pas quoi faire."

Simone Voisine, pr sidente du Conseil central de la Gasp sie

"Le plan de formation devra permettre aux militants et militantes de s'approprier le champ de la sant -s curit , devra r pondre aux inter-



rogations qu'ils se posent, devra leur permettre d'agir syndicalement tant sur le plan de la pr vention des accidents et maladies que sur celui de la r paration."

Christophe Auger, vice-pr sident de la CSN responsable de la formation

"Il s'agit de d velopper une d marche syndicale autonome, assum e par les travailleurs et travailleuses, et conforme   leurs aspirations. Cet-



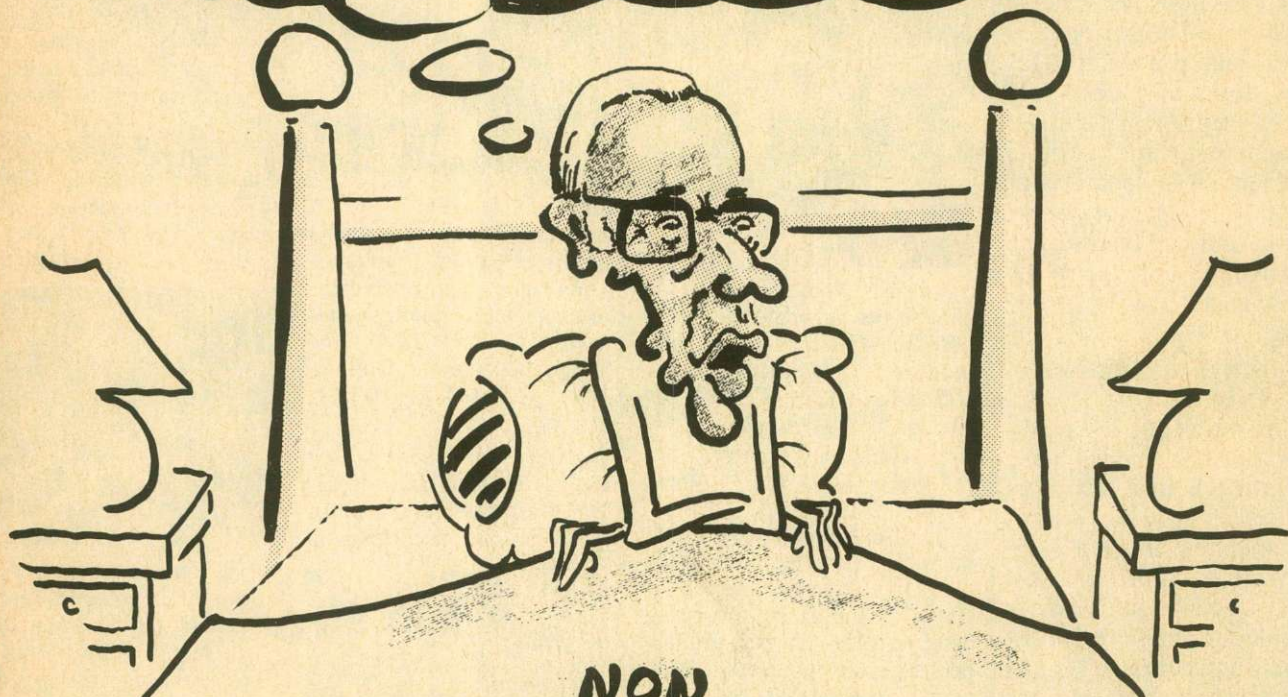
te d marche implique des questionnements, des remises en cause parfois, pour toujours mieux adapter nos actions aux objectifs poursuivis."

Gis le Cartier, vice-pr sidente de la CSN, responsable de la sant -s curit 

Pauvre Gerald Bouey...

M. Gerald Bouey, le directeur de la Banque du Canada, est bien à plaindre... Sans le consulter, le gouvernement fédéral vient de lui imposer une hausse de salaire de 10 pour cent, ce qui a pour effet de le faire passer de \$95,000 à \$104,500... Comble de malheur, il venait tout juste de déclarer que si les travailleurs continuaient d'exiger des hausses de salaire de 10 pour cent, l'économie canadienne serait en péril... Il peut se consoler en se disant que cela ne le concernait pas parce que lui, ce n'est pas un travailleur...

95,000 - 95,100 - 95,200 - 95,300 - 95,400 - 95,500 -
95,600 - 95,700 - 95,800 - 95,900 - 96,000 - 96,100 -
96,200 - 96,300 - 96,400 - 96,500 - 96,600 - 96,700 -
96,800 - 96,900 - 97,000 - 97,100 - 97,200 - 97,300 -
97,400 - 97,500 - 97,600 - 97,700 - 97,800 - 97,900 -
98,000 - 98,100 - 98,200 - 98,300 - 98,400 - 98,500 -
98,600 - 98,700 - 98,800 - 98,900 - 99,000 - 99,100 -
99,200 - 99,300 - 99,400 - 99,500 - 99,600 - 99,700 -
99,800 - 99,900 - 100,000 - 100,100 - 100,200 - 100,300 -
100,400 - 100,500 - 100,600 - 100,700 - 100,800 - 100,900 -
101,000 - 101,100 - 101,200 - 101,300 - 101,400 - 101,500 -
101,600 - 101,700 - 101,800 - 101,900 - 102,000 - 102,100 -
102,200 - 102,300 - 102,400 - 102,500 - 102,600 - 102,700 -
102,800 - 102,900 - 103,000 - 103,100 - 103,200 - 103,300 -
103,400 - 103,500 - 103,600 - 103,700 - 103,800 - 103,900 -
104,000 - 104,100 - 104,200 - 104,300 - 104,400 - 104,500 -



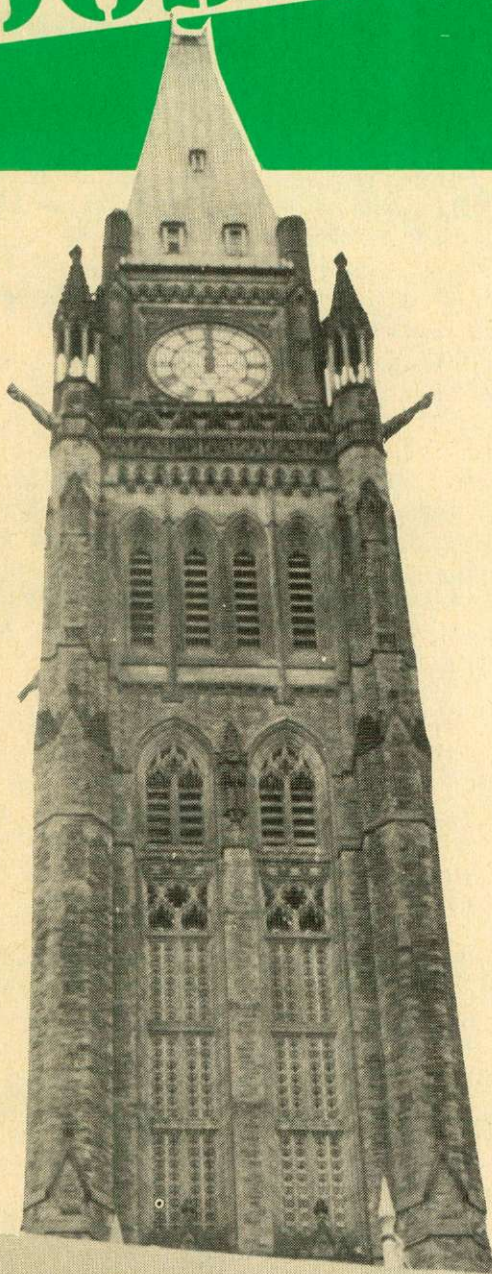
NON

**M. BOUEY NE COMPTE PAS DES MOUTONS,
MAIS PLUTÔT SA DERNIÈRE AUGMENTATION DE SALAIRE**

CHANEUF

DOSSIER

Ottawa s'apprête à couper \$220 millions par année au régime d'assurance-chômage



Suivant les recommandations qui lui ont été faites en juillet par un groupe de travail fédéral sur l'assurance-chômage, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, Lloyd Axworthy, pourrait annoncer sous peu un réaménagement du régime qui conduirait à priver les travailleurs canadiens d'une somme annuelle de \$220 millions.

Comme le signalait Nouvelles CSN il y a quelques semaines, (no 138), ce serait la quatrième fois depuis 1975 que le fédéral mettrait la hache dans les prestations aux travailleurs et travailleuses en chômage.

Le mouvement syndical québécois s'est rendu à Ottawa le 4 décembre pour s'insurger contre ces mesures.

D'INTÉRÊT-CHÔMAGE-INEFFICACE

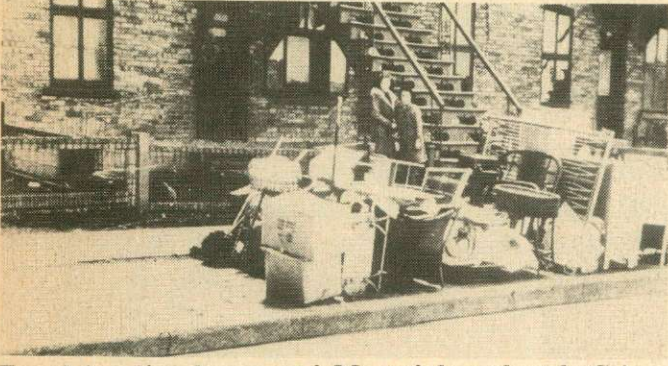
UN CAS

on en a assez!

Objet de multiples attaques de la part du fédéral, le régime d'assurance-chômage est un acquis historique de la classe ouvrière, en particulier du secteur privé.



Bureau d'assistance à Montréal pendant la Crise.



Expulsion d'un logement à Montréal pendant la Crise.

Le vendredi 4 décembre, les représentants de l'Intersyndicale se sont rendus à Ottawa pour faire connaître au groupe de travail fédéral le point de vue de nos organisations syndicales. C'est Martial Laforest, adjoint à l'exécutif de la CSN, qui agissait comme porte-parole.

L'Intersyndicale est composée des organisations suivantes: Le syndicat des employés de magasins et bureaux de la SAQ (SEMBSAQ).

La Fédération québécoise des infirmières et infirmiers (FQII).

La Fédération des infirmières et infirmiers unis (FIUU).

La Fédération des associations de professeurs d'université du Québec (FAPUQ).

L'Association provinciale des enseignants protestants du Québec (APEPQ).

Le Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ).

Le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec (SFPQ).

L'Association provinciale des enseignants catholiques (PACT).

La Confédération des syndicats canadiens (CSC).

La Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ).

La Confédération des syndicats nationaux (CSN).

Les travailleurs ont mené des luttes historiques pour avoir un régime d'assurance-chômage distinct du régime d'aide ou d'assistance sociale. Rappelons les grandes luttes ouvrières des années '30, lorsque la grande dépression économique faisait des ravages parmi les travailleurs. À cette époque, les travailleurs hébergés dans les camps de chômeurs, contrôlés par le ministère de la Défense nationale, se sont donnés une organisation qui a mené de dures batailles pour obtenir un régime d'assurance-chômage, en 1935. Les chômeurs des camps revendiquaient en plus de l'assurance-chômage non contributive, des compensations pour invalidité, maladie et accidents de travail, et une vraie politique de travail et des salaires.

Rappelons la grande grève générale qui a commencé en Colombie-Britannique, en avril 1935, pour culminer avec la grande marche des chômeurs vers Ottawa, en juin de la même année.

Et c'est grâce à la lutte de ces travailleurs que le gouvernement Bennet adopta, en 1935, la première législation sur le régime de l'assurance-chômage. Cette loi, cependant, n'a été mise en application qu'en 1941.

Pour les travailleurs, le régime d'assurance-chômage est donc une conquête sociale obtenue de longue lutte et un acquis de la classe ouvrière auquel nous tenons profondément. Cet aspect est sans doute inconnu des membres du groupe de travail qui ont élaboré le rapport à l'étude.

Revendication ancienne du mouvement ouvrier, le régime d'assurance-chômage visait dès le début à maintenir le revenu des travailleurs privés temporairement d'emploi. Les travailleurs ne disposant que de leur force de travail pour vivre, lorsque l'employeur les prive de travail, il leur enlève leur seul moyen de subsistance.

Établi comme un régime d'assurance sociale contributive, le régime d'assurance-chômage fait partie des mesures de sécurité sociale et doit être régi à ce titre, par des principes, critères et modalités propres aux régimes d'assurance sociale distincts de l'assurance privée. Dans ce régime d'assurance-chômage, la participation de l'État revêt une importance fondamentale, voire indispensable car le gouvernement a une responsabilité sociale à assurer, les travailleurs étant les victimes et non pas les responsables du chômage.

Les grandes revendications

Une seule règle d'admissibilité, avec prestations après 8 semaines d'emploi.

Abolition du délai de carence.


Couverture durant 104 semaines.

Revendications de l'Intersyndicale

1. établir une seule période identique des prestations de 104 semaines,
2. remplacer la norme variable d'admissibilité par une règle unique et uniforme de huit semaines d'emploi assurable,
3. abolir le délai de carence,
4. abolir les dispositions punitives dans les cas de départ volontaire et de congédiement,
- 5- établir l'admissibilité aux bénéfices du régime en proportion avec la rémunération et non pas en relation avec le temps travaillé,
- 6- reconnaître l'indemnisation du chômage partiel: les chômeurs à temps partiel devraient bénéficier des prestations du régime aussi bien que les chômeurs à temps plein; les jours ou les heures chômés par les travailleurs doivent donner droit à des allocations de chômage,
- 7- calculer le taux de prestation à 100 pour cent de la moyenne de la rémunération assurable des cinq meilleures semaines travaillées lors de la période de référence jusqu'au maximum de la rémunération hebdomadaire assurable,
- 8- fixer le maximum de la rémunération hebdomadaire assurable chaque année d'après le salaire moyen industriel de l'année précédente,
- 9- rétablir le droit aux prestations d'assurance-chômage pour les travailleurs âgés de 65 ans et plus,
- 10- reconnaître le droit au travailleur de refuser un emploi qu'il juge non convenable et qu'il ne soit pas pénalisé suite à l'exercice de ce droit,
- 11- abolir les dispositions obligeant de rembourser les prestations de chômage aux travailleurs dont le revenu dépasse la rémunération annuelle assurable,
- 12- prolonger les bénéfices du régime d'assurance-chômage pour les travailleurs âgés de 54 ans et plus victimes de licenciements collectifs ou de fermetures d'usines,
- 13- uniformiser les règles concernant le traitement des gains lors de la cessation de l'emploi: dans ce but, nous sommes d'accord avec la recommandation du rapport qui vise à ne pas tenir compte pour les fins de prestations des différentes sommes versées à la cessation d'emploi,
14. prévoir l'intégration automatique et non discrétionnaire des bénéfices du régime avec d'autres bénéfices que les travailleurs pourraient obtenir par convention collective ou par la législation provinciale,
15. rendre autonome le régime de prestations en cas de maternité. Bien que d'accord avec les quelques améliorations proposées dans le rapport du groupe d'étude, nous pensons que le congé de maternité devrait être régi en dehors de la loi sur l'assurance-chômage, par un organisme gouvernemental autonome. Si ce principe était retenu, nous aurons à nous prononcer plus en détail sur l'élaboration de tels bénéfices en temps et lieu.
16. maintenir et augmenter la participation financière de l'État dans le financement du régime.

SOMMES-NOUS PRÊTS À CHANGER?

*Le Marché du travail
canadien dans les années 1980*



Canada

Les travailleurs doivent s'ajuster à l'économie

Un autre groupe de travail fédéral, portant celui-là sur "L'analyse du marché du travail dans les années '80", arrive à la conclusion dans son rapport qu'il faut former les travailleurs pour qu'ils puissent occuper les emplois disponibles. Qu'il faut qu'ils déménagent, si c'est nécessaire. Que ceux et celles qui ne travaillent pas méritent d'être incités à le faire grâce à de saines coupures dans le régime d'assurance-chômage. Qu'enfin, l'économie va très bien. Selon les auteurs, qu'est-ce qui aurait causé une augmentation du chômage non-cyclique?

La réponse est toute trouvée! Ce serait l'amélioration du régime d'assurance-chômage en 1971... Cela aurait eu pour conséquence un intérêt accru pour la participation active au marché du travail, l'accélération du rythme auquel les travailleurs quittent leur emploi, la prolongation des périodes de chômage et la diminution des coûts de licenciements pour les employeurs.

Une semblable logique s'emboîte fort bien dans celle du gouvernement fédéral en ce qui a trait à l'assurance-chômage. La conclusion serait donc: «coupons encore dans les prestations du régime et les travailleurs travailleront davantage».

En s'attaquant aux garderies

Parizeau enlève aux femmes le droit de travailler à l'extérieur

Au Québec, les besoins en services de garde sont énormes: dans les seuls secteurs des affaires sociales et de l'éducation, il y a 31,513 enfants (0 à 5 ans) qui se font garder tous les jours. Par ailleurs, il y a à peine 20,000 places en garderies actuellement.

Les conséquences immédiates de ces coupures sont le gel complet de toute émission de nouveaux permis pour les garderies et aucune aide aux garderies existantes. Plusieurs d'entre elles sont menacées de fermeture.

En effet, malgré la détermination des parents et des travailleuses(eurs), certaines garderies sont obligées de fermer leurs portes. À Rouyn, la Garderie Le Cep entrevoit cette solution. À Rimouski, la Garderie populaire a fermé temporairement ses portes à cause d'un déficit financier.

42% des garderies présentent des déficits allant jusqu'à 30,000\$; ces garderies ne veulent pas de fermeture.

Guide pour ouvrir une garderie

Face à cette situation, les femmes réagissent: dans un contexte où il faut in-

Les pires conséquences du gel du budget de l'Office des services de garde, ce sont les fermetures de garderies. Le gouvernement péquiste qui présentait, avant de se faire élire, le réseau de garderies comme un élément important dans sa politique face aux femmes, une fois au pouvoir, n'hésite pas, pour gérer la crise, à sabrer dans les garderies, les services sociaux, la santé et l'éducation. Ce sont encore les femmes qui sont le plus durement touchées.



tensifier la lutte pour consolider les garderies déjà en place et où il faut développer le réseau existant, le Comité de condition féminine du Conseil Central de Montréal, en étroite collaboration avec des militantes du comité garderie de l'Hôtel Dieu de Montréal et d'une représentante de SOS garderies, a préparé un **Guide pratique pour ouvrir**

une garderie. Ce guide donne une vue d'ensemble du contexte dans lequel se situe l'ouverture d'une nouvelle garderie en 1981-82; suggère des moyens concrets d'organisation dans le but de développer le meilleur rapport de force pour en arriver à ouvrir une garderie; donne toutes les informations techniques permettant de réali-

ser les étapes nécessaires, telles qu'exigée par l'Office des Services de Garde et finalement consigne les expériences de différentes garderies existantes. Ce guide s'adresse particulièrement aux travailleuses(eurs) en milieu de travail, mais peut aussi servir aux groupes de parents décidés à ouvrir une garderie de quartier.

En période de crise, plus que jamais, les femmes ont besoin d'un revenu; elles sont obligées de travailler à l'extérieur de la maison. Il faut que le gouvernement règle sa crise autrement que sur le dos des femmes.

Les femmes s'organisent, **NON AUX FERMETURES DE GARDERIES, SURVIVRE MALGRÉ TOUT**, c'est ainsi que s'intitule un numéro spécial du journal de la FAS-CSN qui a été produit pour appuyer la visite des députés du 30 novembre et la manifestation et distribution de tracts lors du congrès du P.Q. le 4 décembre.

Nos garderies exigeons-les, ce n'est pas un luxe, même en période crise, au contraire, c'est **une nécessité.**



Le rapport du comité sur l'implantation des garderies

Suite au dernier front commun du secteur public, un comité formé de représentant-e-s du gouvernement, du secteur de l'éducation, des affaires sociales ainsi que de la CSN, de la

CEQ et de la FTQ a été créé pour étudier les problèmes posés par l'implantation des garderies. Le rapport de ce comité, qui vient d'être publié, est unanime, reconnaît les besoins, accepte le principe de la gratuité des locaux ainsi que l'ouverture au quartier. Nous en reparlerons plus longuement dans la page suivante.

Objet: Comité sur l'implantation des garderies



Un précieux instrument qui vous servira!
 1. 2522330000 - 0000000000
 2. Ce rapport est en français et en anglais.
 3. Ce rapport est en français.



Un gouvernement changeant...

Le Guide pour ouvrir une garderie est la suite logique du Comité sur l'implantation des garderies. Imaginez-vous qu'à ce Comité participaient le ministère des Affaires sociales, le ministère de l'Éducation, l'Office des services de garde à l'enfance et des organisations syndicales.

Ce même gouvernement, qui actuellement renonce à passer à l'action sur le plan des garderies, qui coupe les budgets, forçant la fermeture de certaines, était à ce mo-

ment là, lui aussi d'accord avec les recommandations suivantes:

1. 8,000 places de garderie pour Éducation et Affaires sociales; 5,000 pour les enfants du quartier.
2. Plan d'implantation - 5 ans pour l'ouverture de 2,600 places année.
3. Garderie dans les milieux de travail accessible non seulement à ceux du milieu de tra-

vail concerné mais à tous les travailleurs(euses) d'autres milieux.

4. Gratuité des locaux dans les commissions scolaires et les CE-GEP. Gratuité du fonctionnement et de l'installation matérielle de la garderie.
5. Avis de six mois lors de la fermeture éventuelle d'un établissement où il y a une garderie.



6. Pour tout nouveau projet de construction dans le secteur de l'Éducation et des Affaires sociales, que soient prévus des espaces additionnels pour des garderies.
7. Que les besoins en garderie soient un des éléments qui entrent en considération dans toute décision de fermeture d'école.
8. Que toute vente par une commission scolaire d'un immeuble où se trouve déjà une garderie prévoie l'obligation pour l'acheteur de respecter le bail, sauf si la commission peut relocaliser la garderie.

*On remarque donc que le gouvernement est loin des conclusions auxquelles il en est arrivé dans ce rapport. C'est pourquoi nous devons l'obliger à réaliser concrètement ces engagements. Notre objectif demeure **un réseau universel et gratuit de garderies contrôlées par les usagers, dans les quartiers, dans les usines et les bureaux, dans chacune des institutions du secteur parapublic! Nous devons nous organiser, faire des demandes et des pressions.***



...petites nouvelles...

conflits de travail

On sort encore dans les garages de l'Estrie

Dans le but d'accélérer la négociation, les travailleurs à l'emploi de différents concessionnaires d'automobiles de la région de Thetford Mines, Victoriaville et Sherbrooke ont décidé de poursuivre les moyens de pression par une autre journée d'étude le 4 décembre.

C'est la cinquième journée d'étude faite par ce groupe de travailleurs depuis le 28 septembre dernier.

On se rappelle que suite à cette première journée d'étude, les 13 travailleurs du garage L.A. Robitaille de Victoriaville ont été mis en lock-out.

Les négociations sont amorcées depuis la mi-novembre, mais les offres présentées par les employeurs ont toujours été jugées insuffisantes lors d'assemblées générales en début de semaine. Les dernières offres ont été refusées à 75.9%.

Les concessionnaires impliqués dans cette négociation sont au nombre de 27.

Moyens de pression aux Rôtisseries St-Hubert

Réunis en assemblée générale le 8 décembre, le Syndicat des travailleurs(euses) des Rôtisseries

St-Hubert, représentant les succursales du Forum de Montréal et de Longueuil ont mandaté leur comité de négociation pour déclencher tous les moyens de pression nécessaires, à l'exclusion de la grève générale.

Accrédités depuis juillet (Forum) et septembre (Longueuil), les syndicats n'ont pas encore réussi à négocier, l'employeur trouvant toujours des excuses pour ne pas se présenter aux négociations.

...

nouvelles conventions

Nouveau contrat ratifié à 75.8 aux Aciers Atlas de Sorel

Dans un vote où 344 travailleurs sur 356 se sont

La CSN réclame un moratoire et une commission parlementaire

Les 1,600 travailleurs syndiqués du transport scolaire affiliés à la Fédération des employés de services publics inc. (CSN) ont manifesté mercredi dans l'ensemble des régions de la province contre le projet de loi 31, déposé le 30 novembre 1981 à l'assemblée nationale. Dans la région de Québec, cette protestation a pris la forme d'un débrayage.

La CSN réclame, au nom de ces travailleurs, un moratoire sur l'adoption du projet de loi 31 et la tenue d'une commission parlementaire afin de démontrer l'impact majeur sur la sécurité des

écoliers que représente cette réforme, si elle était appliquée telle que proposée.

Ce projet de loi, qui contient les éléments de la réforme annoncée par le Livre blanc sur le transport scolaire, déposé par le ministre Michel Clair en octobre 1981, est dénoncé par les travailleurs, car les politiques mises de l'avant dans ce projet de loi sont inspirées de l'esprit de compressions budgétaires et auront des effets négatifs à la fois sur la quantité et la qualité des services offerts, ce qui compromettra la sécurité des écoliers.

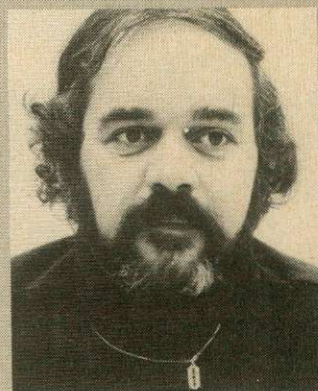
En effet, la plupart des politiques mises de l'avant par le gouvernement dans le transport scolaire visent à déréglementer et à faire confiance au supposé libre jeu du marché.

prononcés, un nouveau contrat de travail d'une durée de trois ans a été ratifié le 8 décembre aux Aciers Atlas de Sorel, qui comprend, avec l'indexation, des augmentations globales de \$5.56 l'heure. Plusieurs clauses norma-

tives ont été améliorées. Il faut souligner un gain important en ce qui a trait à la confidentialité des dossiers médicaux, qui seront sous la garde exclusive du syndicat. Rappelons que ce syndicat avait dû subir un lock-out de neuf mois lors de la dernière négociation. Les travailleurs avaient décidé, à l'époque, de quitter les Métallos pour rejoindre les rangs de la fédération de la métallurgie (CSN).




Un nouvel exécutif a été élu le 5 décembre, lors du 20e congrès du Conseil central de Drummondville. Il se compose de Jean Vigneault, président, Jacques Charpentier, vice-président, Diane Lauzon, trésorière, Marie-Claire Fréchette, secrétaire. Les directeurs sont Donald Grondin, Pierre Boucher, Marcel Chalifoux, Yvan Prince et Jean-Jacques Lamoureux.



Claude Hardy, président du syndicat

...petites nouvelles...



nouvelles publications

Le récit d'une fermeture d'usine

Jacques Tanguay, salarié pendant trois ans à l'usine de BFG ADMIRAL à St-Bruno, témoigne, dans un livre publié cette semaine par la CSN, des événements qui ont bouleversé la vie des 180 travailleurs et travailleuses de cette usine, fermée il y a un an.

"Travailler dans le frigo pis manger d'la manne" raconte, jour après jour, les difficultés d'apprentissage d'un travailleur sur une "chaîne" de travail, la prise de conscience des travailleurs et travailleuses de cette réalité, leur syndicalisation et leur volonté collective d'y changer quelque chose.

Leur lutte contre la fermeture de leur usine a

amené Jacques Tanguay à écrire le récit bouleversant de leur vécu collectif. On peut se procurer le livre dans les conseils centraux.

...

Stage de l'OFQJ

Plusieurs des prochains stages de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (O.F.Q.J.) s'adressent aux travailleurs et travailleuses syndiqué(e)s. L'O.F.Q.J. recrute en décembre et en janvier les candidatures des personnes entre 18 et 35 ans qui effectueront des stages en France le printemps et l'été prochains.

Notons en particulier celui qui est intitulé "Luttes ouvrières".

Les personnes intéressées trouveront la fiche de candidature ainsi que tous les autres renseignements pertinents dans la revue *Le Stagiaire* de décembre 81. Celle-ci est disponible au bureau de l'O.F.Q.J. (1214, rue de la Montagne, Montréal, 514-873-4255), au bureau de Communication Québec de votre ré-



Les syndiqué(e)s du Centre des services sociaux du Montréal métropolitain (CSSMM) ont pu expliquer longuement à une centaine d'usagers les effets néfastes des coupures appliquées actuellement et la baisse de la quantité et de la qualité des services offerts. Cette assemblée publique se passait le 3 décembre.



NOS CONDITIONS DE LOGEMENT ET D'ENVIRONNEMENT LES TRANSFORMER PAR NOTRE ACTION SYNDICALE

Un dossier de 36 pages portant sur les conditions de vie et de logement des travailleurs de la CSN vient d'être publié par le service d'action politique, en collaboration avec l'Université du Québec. Ce dossier est disponible au Service d'action politique.

gion ainsi qu'au bureau de votre conseil central.

Pour renseignements supplémentaires: Gaétan St-Antoine, 514-873-4255.

...



condition féminine

Seule une femme porte "l'orgie" sur son dos

Une "orgie" par définition ne se fait-elle pas à plusieurs?

La trentaine de policiers et pompiers présents que faisaient-ils?

Le Conseil du statut de la femme dénonce le fait que dans ces circonstances les femmes soient tenues SEULES COUPABLES.

Protestons toutes contre ces faits discriminatoires et demandons que toute la lumière soit faite sur les événements de Mascouche.

Non à la pornographie du Journal de Montréal

Le 24 novembre dernier le Conseil du statut de la femme lançait un appel à tous les groupes de femmes de la région de Montréal d'appuyer plus fortement la campagne qu'il fait contre la parution pornographique de la page 7 du Journal de Montréal.

En effet, suite à plusieurs appels qu'aurait reçu le journal de la part de plusieurs hommes, on risque, comme l'an passé dans pareille situation, de voir réapparaître cette page pornographique.

Retrait préventif

Le 14 décembre se tient une session de formation à la CSN sur le retrait préventif.

Cette journée porte sur la problématique du retrait préventif, les dangers pour les femmes enceintes et l'orientation syndicale sur le sujet.

Si vous n'avez pu y participer et avez besoin de renseignements à ce sujet, vous pouvez communiquer avec le Service de la condition féminine, au 514-589-2109.

LE GRAND VÔTOURRR EST BLOQUÉ

